



Négociation d'une rupture conventionnelle pour harcèlement

Par **testousa**, le **14/09/2014** à **12:19**

Bonjour à tous, rnvoici ma situation, je suis actuellement en cdi et en arret de travail pour maladie non professionnelle depuis plus de 7 mois.rnl'an dernier je suis tombé enceinte et j'ai subit du harcèlement moral, comme critique en pleine réunion de ma coiffure, des critique sur ma tenue vestimentaire, sur mon travail, alors que j'étais enceinte. j'ai même eu un mal aise chez un client avec la charge de travail.rnj'ai été en maladie pour 2 semaines car ma tension a chuté à 8. et en retour je recois des sms de ma petite chef à tu appeler tel client pour annulé tes rdv, combien a tu négocié les frais pour mr X, des rappel moi c urgent. jpeux te rapepeler, et tout ça alors que j'étais en arrrêt.rnbref même un mail urgent. bref je pourrais en citer d'autres.rnainsi j'ai était souvent en arrêt de travail car j'étais épuisé et j'avais peur de reprendre le travail avec cet acharnement, jusqu'à entendre des propos raciste à mon égard sur mes origines qui circulaient dans les bruits de couloir. elle a même remonter l'équipe contre moi en me faisant passé pour une traite car j'étais tombé enceinte.rnJe ne peux plus confronter les supérieur qui mon harceler et dévaloriser, j'aurais tant aimé avoir la santé pour les trainer au prud'hom mais je suis épuisé. alors j'ai décidé de faire une demande de rupture conventionnelle sachant que je suis en cdi depuis 1an et 9 mois et que je suis en arret depuis le retour de mon congé mat.rncomment puis je négocier cette rupture en mettant en avant cette harcèlement subit et que je ne souhaite pas me rendre au prud'hom mais m'arranger avec eux. car là on m'a détruit et je ne pourrais plus reprendre mon métier de commercial et que je cherche une reconversion professionnelle.

Par **moisse**, le **14/09/2014** à **14:26**

Bonjour, et en retour je recois des sms de ma petite chef à tu appeler tel client pour annulé tes rdv, combien a tu négocié les frais pour mr X, des rappels moi c urgent. jpeux te rapeler, et tout ça alors que j'étais en arrêt. De tels demandes ne sont pas irrégulières ni interdites, même en arrêt. que je suis en cdi depuis 1an et 9 mois et que je suis en arrêt depuis le retour de mon congé mat. La convention pour être homologuée doit mentionner une indemnité au moins égale à l'indemnité de licenciement. Autant dire pas grand chose compte tenu de votre faible ancienneté. Il ne suffit pas de prétendre être harcelée, mais encore faut-il étayer par des éléments de preuve.

Par **Lag0**, le **14/09/2014** à **17:17**

Bonjour, La rupture conventionnelle est une procédure amiable qui suppose l'absence de conflit entre les parties. A vous lire, on est bien loin de ce fait, il y a ouvertement un conflit...

Par **Lag0**, le **14/09/2014** à **17:21**

J'ai supprimé l'autre discussion que vous avez ouverte pour poursuivre celle-ci. Merci de rester sur un seul sujet !
Votre message était :
« j'oublie de vous dire que l'employeur a accepté un rdv pour négocier cette rupture la semaine qui arrive »

Par **testousa**, le **15/09/2014** à **12:11**

Merci pour vos réponse, cela dit lors de l'entretien si moi je ne suis pas accompagné, combien de personnes aurais-je en face de moi ?
une personne de la RH, ...